

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-42

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
FINANCEMENT DU POSTE DE
CHEF DE PROJET POLITIQUE
DE LA VILLE – ANNEE 2015 -
CONVENTION AVEC LA
METROPOLE DE LYON

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer le Contrat de Ville Métropolitain 2015/2020.

Dans ce cadre, des équipes projet "politique de la Ville" sont mises en place et chargées, dans les quartiers concernés, de définir et de mettre en œuvre un projet de territoire intégrant les dimensions urbaines, économiques et sociales. Un co-financement et un commandement de ces équipes sont définis par les communes concernées, la Métropole de Lyon, voire d'autres partenaires.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution à la Ville de Caluire et Cuire, d'une subvention de 10 000 euros pour le co-financement, au titre de l'année 2015, du poste de chef de projet politique de la Ville, porté par la commune.

Une convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la commune définit le cadre et les modalités de versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

les termes de la convention, ci-annexée, entre la Ville et la Métropole de Lyon relative au co-financement, pour l'année 2015, du poste de chef de projet politique de la Ville, porté par la commune ;

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET